

**Installations de traitement et valorisation de déchets de La Tienne :**  
**ISDnD (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux)**  
**OVADE : unité de valorisation bio-énergétique des ordures ménagères**  
**Commune de VIRIAT (01)**

Application des articles R4515-4 à R4515-11 du code du travail, portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure.

### Site d'accueil : Site de La Tienne

#### **Exploitant**

Organom  
Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés  
216 Chemin de la Serpoyère, VIRIAT  
CS 60127  
01 004 BOURG-EN-BRESSE CEDEX  
Tél. 04 74 45 14 70 – Fax : 04 74 45 06 03

#### **Site d'accueil - La Tienne**

216 chemin de la Serpoyère  
01440 VIRIAT

Responsable de l'ISDnD : Jean-Michel FAYARD  
Adresse email : [j.m.fayard@organom.fr](mailto:j.m.fayard@organom.fr)  
N° de téléphone : 04 74 23 62 34

Responsable d'exploitation (composterie) : Julien MAHIKIAN  
Adresse email : [j.mahikian@organom.fr](mailto:j.mahikian@organom.fr)  
N° de téléphone : 04 74 45 35 53

#### Pour les ordures ménagères seulement :

Responsable d'exploitation d'OVADE, usine de tri mécano-biologique, méthanisation, compostage :  
Stéphane BISENSANG  
Adresse email : [stephane.bisensang@groupe-tiru.com](mailto:stephane.bisensang@groupe-tiru.com)  
N° de téléphone : 04 74 45 92 55

#### **Horaires d'ouverture du site :**

du lundi au vendredi de 7h15 à 17h30 et le samedi de 7h15 à 11h (sauf jours fériés)

## ENTREPRISE ASSURANT LE TRANSPORT

### Entreprise assurant le transport

Raison sociale : .....

Adresse :

.....

.....

Tél. : .....

Fax : .....

Référent .....

(Nom et qualification)

Adresse email du référent

.....

### Opérations répétitives

Oui

*Le présent protocole est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification de l'un de ses éléments.*

Non

Date de référence de l'opération : .....

**Nature de (ou des) opération(s) :**

Chargement

Déchargement

### Moyen de vidage/manutention des déchets prévu par le transporteur

Préciser :

.....

.....

**NB : Organom ne met pas à disposition de matériel pour le déchargement des camions.**

### Précautions

Le véhicule disposera d'un extincteur conforme à la réglementation.

# MESURES DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

Organismes de prévention

**Direction du travail** : 34 avenue des Belges - 01000 Bourg-en-Bresse Cedex - Tél. 04 74 45 91 39

**Carsat Rhône Alpes** : 3 Rue Du Docteur Nodet, 01000 Bourg-en-Bresse – Tél. : 04 37 62 19 70

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

### ➤ Consignes générales de sécurité

- La vitesse sur le chemin d'accès communal est limitée à 50 km/h.
- La vitesse à l'intérieur du site est limitée à 20 km/h.
- Les **bennes ouvertes doivent être munies de bâches ou filets**, quel que soit leur contenu (à l'exception des chargements de terre), selon les recommandations de l'article R312-19 du code de la route (*Toutes précautions utiles doivent être prises pour que le chargement d'un véhicule ne puisse être une cause de dommage ou de danger*).

Elles seront débâchées à l'emplacement prévu (cf. plan de circulation).

- Tous les chauffeurs devront être équipés de :
  - chaussures de sécurité et équipement de protection individuel haute visibilité,
  - gants si nécessaire.
- Il est strictement interdit sur l'ensemble du site de :
  - fumer ou apporter du feu
  - fouiller ou récupérer quelque produit que ce soit.



### ➤ Consignes de circulation

Quand **vous arrivez** sur le site :

- Vous devez vous présenter sur le pont bascule d'entrée.
- Vous devez enregistrer votre pesée sur la borne, et sélectionner les paramètres correspondant à votre chargement.
- Toutes autres personnes que les chauffeurs doivent descendre des véhicules et patienter dans le **local « ripeurs »** situé à côté du poste de pesée.
- Respecter le code de la route y compris le port de la ceinture. La vitesse sur le site est limitée à **20 km/h**.
- Vous devez porter des **vêtements haute visibilité et des chaussures de sécurité** sur l'ensemble du site
- La **priorité** est donnée sur l'ensemble du site aux **engins** et aux **piétons**.
- Il est **interdit de stationner** sur les voies de circulation. En cas de stationnement d'urgence, veuillez à ne pas gêner le passage des autres véhicules et signalez votre véhicule. Si vous devez vous déplacer à pieds, marchez face à la circulation.
- **Il est strictement interdit de fumer sur le site. L'emplacement fumeurs se situe au niveau du local ripeur** (poste de pesée).
- La circulation **porte ouverte** ou **benne levée** est **interdite**.
- Respectez les **distances de sécurité** entre les engins et les véhicules.
- Respectez les indications données par le responsable du site ou toute autre personne appartenant au personnel d'Organom et de TIRU.



- Pour le vidage, respectez les consignes fournies par l'agent de pesée, le conducteur d'engin ou la personne se trouvant sur le quai de déchargement. Le quai de déchargement dans le casier d'enfouissement reçoit au **maximum 2 véhicules** pouvant vider simultanément.
- Vous devez **respecter** scrupuleusement le **plan de circulation** du site et l'ensemble de la signalisation.

→ Si vous déchargez des déchets à l'usine Ovade, veuillez respecter les consignes supplémentaires suivantes :

- Sur le site : **respectez les limitations de vitesse (20 km/h)**. Attention aux passages réservés aux engins de manutention et au personnel à pied.
- Les véhicules doivent respecter la signalisation interne du site : **la priorité est donnée aux engins de manutention de l'entreprise d'accueil.**

Zone de déchargement des ordures ménagères

- **Respectez les feux de signalisation bicolores à l'intersection avant la zone de déchargement, à la porte d'entrée de la zone et devant chaque travée.** Les mouvements d'entrée et de sortie ne doivent se faire que lorsque les portes sont entièrement ouvertes.

Zone de déchargement des déchets verts

- **Respecter le STOP** avant l'entrée dans la zone de dépotage des déchets verts.
- Se conformer aux recommandations d'un agent Ovade, qui veillera au respect des consignes de sécurité.

## LOCALISATION DES ZONES

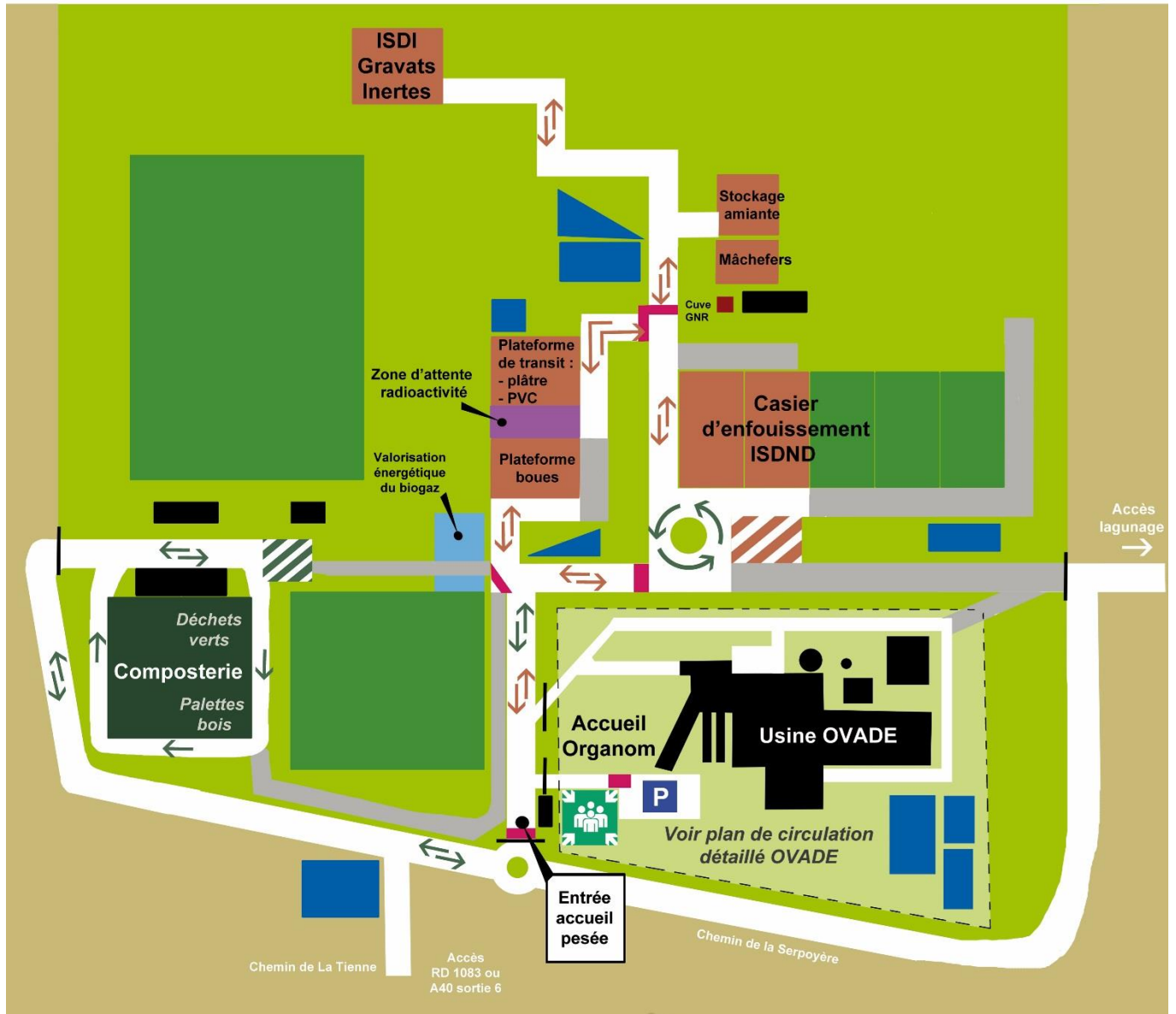
### ➤ Localisation des zones de déchargement et moyens

Zone de déchargement	Type de déchets	Responsable du déchargement	Moyens utilisés
Quai de l'ISDnD	déchets industriels banals – DIB	Transporteur	Vidage depuis un quai. Matériel du transporteur
Plateforme de transit	déchets encombrants, déchets de plâtre, déchets de PVC	Transporteur	Vidage sur une plateforme. Matériel du transporteur
Plateforme de la composterie	déchets de bois non traité – déchets verts	Transporteur	Vidage sur une plateforme. Matériel du transporteur
Zone de stockage de déchets inertes – ISDI	déchets inertes : gravats, pierres, béton non souillés	Transporteur	Vidage sur une plateforme. Matériel du transporteur
Casier amiante	déchets d'amiante lié	Site d'accueil (prestataire)	Engin de levage. <b>Le vidage de benne en gravitaire est interdit</b>
Plateforme de stockage des boues	boues de station d'épuration	Transporteur	Vidage sur une plateforme. Matériel du transporteur
<b>Ovade</b> : Zone de déchargement des Ordures Ménagères Résiduelles	Ordures Ménagères Résiduelles	Transporteur	Moyens du transporteur
<b>Ovade</b> : Zone de déchargement des déchets verts	Déchets verts	Transporteur	Moyens du transporteur

➤ Plan de circulation :

# La Tienne

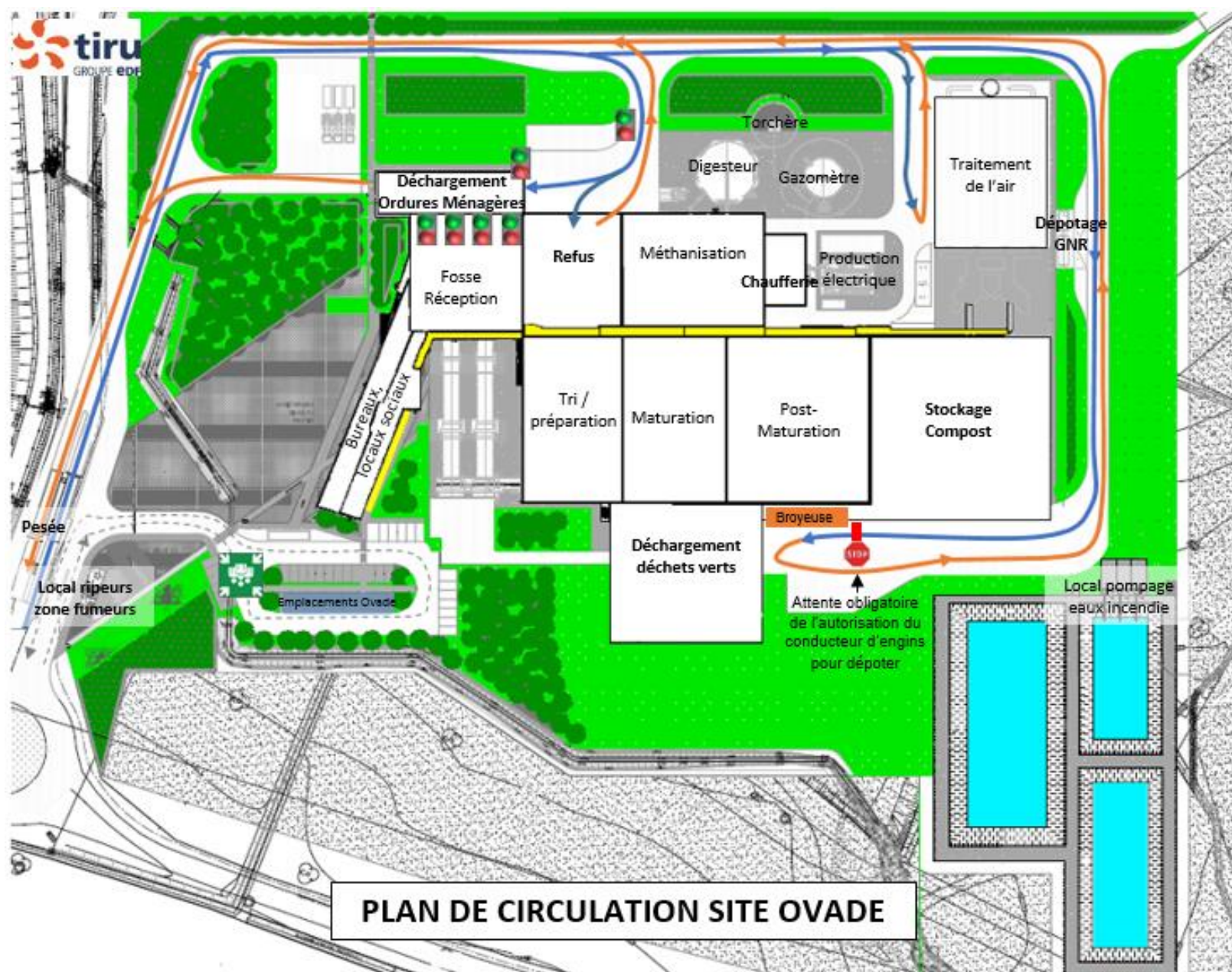
## Plan de circulation



**LÉGENDE**

- Bâtiments
- Circulation déchets verts / compost / palettes / broyat bois
- Circulation déchets ISDND / inertes / amiante / mâchefers / transit PVC plâtre / boues
- Voies réservées internes
- Passages piétons / circulation piétonne
- Débâchage et dépose filets  
Zone d'attente vidage ISDND
- Zone d'attente vidage déchets verts
- Bassins d'eau pluviale
- Point de rassemblement





**PLAN DE CIRCULATION SITE OVADE**





**Légende**

- Véhicules légers
- Entrée des camions (déchets de collecte, déchets verts)
- Circuit de visite
- Sortie des camions (déchets de collecte, déchets verts)
- Zones de chargement / déchargement
- Feux de signalisation
- 20
- Point de rassemblement

0 10 20 30 40 50 m

## PROTOCOLE DE DÉCHARGEMENT

Zone de déchargement	Consignes spécifiques	Consignes générales
Quai de l'ISDnD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas monter sur le rebord du quai afin d'éviter le risque de chute.</li> <li>• garder le quai propre.</li> <li>• Pas plus de 2 véhicules vidant simultanément au quai de déchargement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant de faire déposer la benne au sol, assurez-vous que personne ne se trouve derrière.</li> <li>• Le conducteur portera en permanence ses équipements (chaussures, gilet).</li> <li>• Ne pas se déplacer dans les déchets</li> <li>• Après vidage, le conducteur s'assure que la benne est entièrement vide de façon à éviter des envois de déchets lors du transport à vide.</li> </ul>
Plateforme de transit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vidage sur la plateforme et non sur les voies de circulation</li> <li>• 1 seul déchargement à la fois</li> <li>• Stationnement d'attente sur la voie avant la plateforme</li> </ul>	
Plateforme de la composterie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas décharger sur les voies de circulation</li> <li>• 1 seul déchargement à la fois</li> <li>• Stationnement d'attente sur l'aire goudronnée devant la plateforme, hors des voies de circulation</li> </ul>	
Zone de déchargement de l'ISDI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la zone de déchargement (ne pas vider directement dans le casier)</li> </ul>	
Casier amiante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas décharger la benne en gravitaire</li> <li>• Attendre les consignes de la personne effectuant le déchargement</li> </ul>	
Plateforme de stockage des boues	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les boues ne doivent pas dépasser de la plateforme (la limite est le fossé de récupération des eaux de ruissèlement)</li> </ul>	

Déchargement usine OVADE	Consignes spécifiques
<p>Ordures ménagères résiduelles</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">     </div>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respectez les feux de signalisation bicolores à l'intersection avant la zone de déchargement, à la porte d'entrée de la zone et devant chaque travée.</b> Les mouvements d'entrée et de sortie ne doivent se faire que lorsque les portes sont entièrement ouvertes.</li> <li>• <b>Port des EPI obligatoire : casque, gants, gilet haute visibilité et chaussures de sécurité</b></li> </ul> <p>Propreté : après déchargement, le chauffeur doit s'assurer qu'il ne reste pas de déchets accrochés aux infrastructures de son véhicule et (ou) aux abords de la zone de chargement.</p>



## Déchets verts

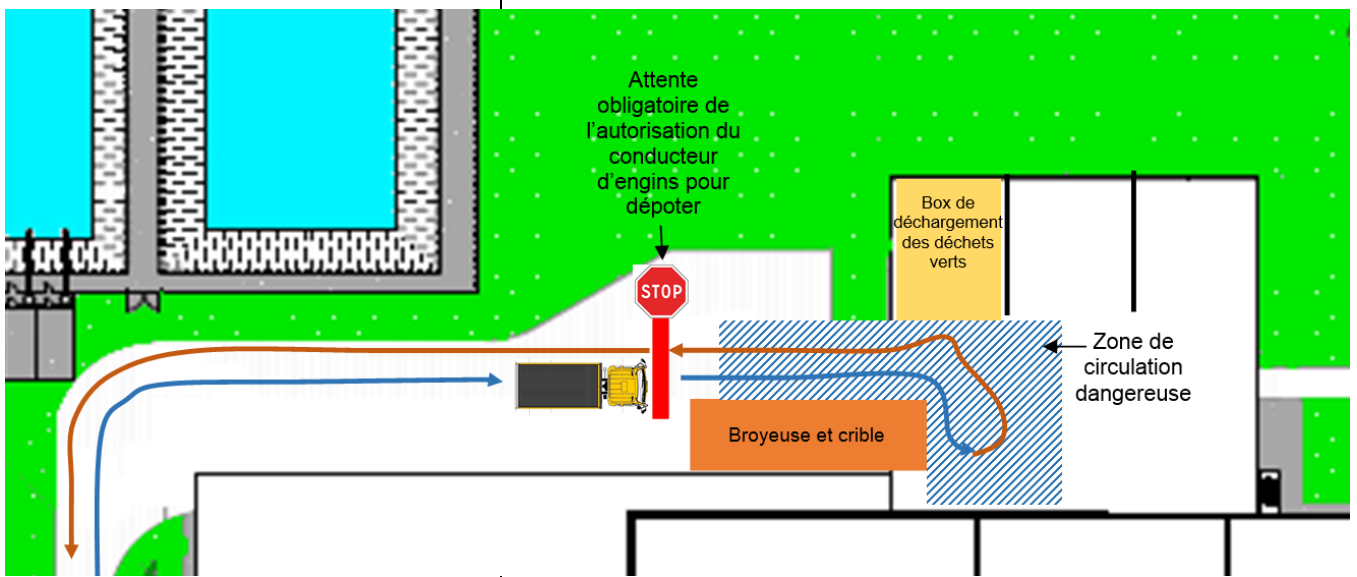


- Se conformer aux recommandations d'un agent Ovade, qui veillera au respect des consignes de sécurité.
- 1) Roulez au pas ;
  - 2) Arrêtez-vous avant l'accès à la zone de dépotage (cf. plan ci-dessous) ;
  - 3) Attendez l'autorisation du conducteur d'engins pour décharger ;

**ATTENTION : merci de bien respecter cette consigne. Zone de circulation très dangereuse (Circulation d'engins, broyeuse en fonctionnement, circulation de piétons.)**

Propreté : après déchargement, le chauffeur doit s'assurer qu'il ne reste pas de déchets accrochés aux infrastructures de son véhicule et (ou) aux abords de la zone de chargement.

- **Port des EPI obligatoire : casque, gants, gilet haute visibilité et chaussures de sécurité**



## PROTOCOLE DE DÉCHARGEMENT

### ➤ Moyens de secours en cas d'accident ou d'incident

En cas d'accident, respectez les consignes de sécurité suivantes :

#### 1. PROTECTION

- Regardez s'il n'y a pas un risque persistant et/ou un nouveau risque imminent et prenez des mesures adaptées pour les éliminer.
- Ne vous mettez pas dans une situation à risque.
- Protégez la ou les victime(s).



#### 2. ALERTER

- a) Avertissez ou faites avertir **les secours** (cf. liste ci-dessous) et **vos responsables** : précisez le lieu de l'accident, le nombre de victimes, la nature de l'accident.

Organismes	Adresse	Téléphone
POMPIERS		18
SAMU		15
POLICE SECOURS		17
CENTRE HOSPITALIER FLEYRIAT	900 rte Paris - CS 90401 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX	04.74.45.46.47
CLINIQUE CONVERT	62 av Jasseron 01000 Bourg en Bresse	0 826 30 1234
CENTRE ANTI-POISON	LYON	04.72.11.69.11

- b) Avertissez Organom et/ou TIRU

Contact	Téléphone
Poste de pesée	04.74.23.39.94
Responsable ISDnD (Organom)	04.74.23.62.34 ou 06.75.08.09.78
Responsable OVADE (TIRU)	04.74.45.92.55

#### 3. SECOURIR

- Ne donner les premiers soins d'urgences que si vous êtes apte et formé à le faire : dans ce cas, intervenez sur la personne comme si vous étiez dans un environnement normal.

Sinon :

1. ne déplacez pas la victime,
2. ne lui donnez rien à boire,
3. rassurez le blessé, parlez-lui et faites-le parler,
4. couvrez-le,
5. enlevez-lui sa protection respiratoire en cas de difficulté de respiration.

### ➤ En cas d'incendie

1. Prévenez immédiatement les pompiers (18), puis l'agent du poste de pesée
2. Si vous êtes formé, utilisez les moyens de première intervention (extincteurs présents dans les engins et les véhicules poids lourds)
3. Vérifiez qu'ils sont bien adaptés au type de feu,
4. Attaquez le feu à la base de flamme en commençant de préférence par les plus proches d'une issue libre,
5. Ne vous mettez pas en danger.

➤ **En cas de détection de matières radioactives**



L'agent au poste de pesée informe immédiatement le responsable de l'ISDnD qui applique les instructions définies. Cela peut impliquer **l'immobilisation du véhicule ainsi que de son équipage** durant l'intervention des organismes et prestataires compétents. **Les pertes financières engendrées par l'immobilisation ne sont pas à la charge d'Organom.** Les coûts générés par le traitement de l'incident seront refacturés au producteur de déchets.

➤ **En cas de rupture de conditionnement des chargements d'amiante-lié**

Prévenez immédiatement le responsable de l'ISDnD ou l'agent de pesée, qui mettra immédiatement en route l'arrosage des déchets pour éviter tout envol de fibres.

➤ **En cas de vidage accidentel des déchets hors de la zone prévue**

Prévenez immédiatement le responsable de l'ISDnD ou l'agent de pesée, qui mettra en place les moyens nécessaires pour stopper/limiter la pollution de l'environnement (pollution du sol ou des réseaux)

➤ **En cas de fuite d'un engin**

Utiliser les moyens d'absorption présents dans le véhicule le cas échéant. Prévenez immédiatement Organom et/ou TIRU, qui mettra en place les moyens nécessaires pour stopper/limiter la pollution de l'environnement (pollution du sol ou des réseaux).

L'entreprise extérieure **s'engage à diffuser à l'ensemble de ses intervenants les consignes ci-dessus et à les faire respecter.** En cas d'écart constaté envers les règles de sécurité et de fonctionnement du site, **l'entreprise se verra alors sanctionnée** (sanction allant jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive).

**Entreprise assurant le transport**

Date : ...../...../.....

Nom : .....

Signature :

A partir de 2016 une procédure de suivi du non-respect des consignes de sécurité est mise en place sur l'ensemble du site de La Tienne.  
En effet, à partir du 3<sup>ème</sup> constat de non-respect de ces consignes, Organom se réserve le droit d'exclure temporairement un chauffeur.